

FLASH INFO CSE DE SEPTEMBRE 2024

1. Informations relatives Approbation procès-verbal du CSE

↪ Approbation du procès-verbal du CSE de juillet 2024 **OK**

2. Information

A. Mouvements de personnel

- ↪ **CDI** : 7 personnes
- ↪ **Alternant** : 1 à la compta – 1 à l'accueil RH, 1 à l'accueil et 1 à l'informatique
- ↪ **Intérimaires** : 10 à la PFS
- ↪ **Prolongation CDD** : 5 PFS
- ↪ **Changement d'affectation** :
 - Poste de manager frais de santé : *LEMOINE Severine*
 - Poste d'agent d'accueil : *KERCHOUCHE Soumaya*
- ↪ **Appel candidature à venir** :
 - 1MPROX GDC
 - 1 adjoint
 - 1 chargé de prévention
- ↪ **Sorties agents** : FERRAT Véronique (départ en retraite)
COLLOS Stéphanie (inaptitude)
HIVART Marion (inaptitude)
PUERTAS (inaptitude)
PRUVOT (départ en retraite)

B. Information UCANSS

Pas d'information ce mois-ci

C. Déploiement de la nouvelle carte agent

Déploiement en cours, l'ancienne étant carte obsolète car elle ne répond plus aux normes de sécurité. La carte ID PRIME servira pour le PC, la photocopieuse, l'accès aux locaux.

D. Clé sur le poste de travail (données personnelles)

C'est un espace individuel et sécurisé qui permettra de stocker des données personnelles. Il sera visible sur le bureau des PMF. Il sera déployé prochainement sur Le Havre.

E. Outil de gestion de la flotte automobile

Outil qui s'appelle OPTIMUM AUTOMOTIVE. Il permet d'optimiser l'utilisation des véhicules. Il facilitera aussi le co-voiturage. Il remplacera GRR. Les salles de réservations se feront désormais via Outlook. Présentation de l'outil en CSSCT

Consultation CSE à l'instar de Chronotime + consultation sur la note des frais de déplacements

3. Consultation

A. ARPEGE

Présentation du projet faite en séance : **AVIS A RENDRE AU PROCHAN CSE**



B. Projet de modification de la répartition des salariés concernant l'indicateur de l'écart de rémunération pour l'index égalité homme/femme

Avis **DEFAVORABLE**

C. Remplacement de GDC par SUCRE

Avis **FAVORABLE**

D. Bilan social

Avis **DEFAVORABLE**

4. Situation des secteurs

DRAD

- ↪ PFS :
 - ➔ Assure : 65,5% annuels
 - ➔ Employeur : 78,8% annuel
- ↪ MP : diminution des reconnaissances
- ↪ IJAT : baisse d'environ 500 dossiers
- ↪ RENTE : hausse de charge car le service médical a mis une opération coup de poing pour résorber le stock
- ↪ IJAS : résorption du stock
- ↪ GDC : hausse de 1600 dossiers qui concerne essentiellement des mises à jour de dossier donc heure sup ce week-end
- ↪ PRECARITE : situation stable
- ↪ INVALIDITE : stock à jour retour à la normale dans le traitement des dossiers
- ↪ PE : petite baisse de stock sur l'ensemble des activités

DIAC

- ↪ MISAS ASS : moins de sollicitations car période estivale, mois de septembre chargé car rentrée scolaire avec les étudiants étrangers.
- ↪ ASS : hausse des dossiers de demandes de subventions
- ↪ ACCUEIL : volume similaire sur le traitement des rdv, hausse lié a un absentéisme important donc fermeture Fécamp et Lillebonne pendant la période estivale pour maintenir les délais
- ↪ MEDIATION : période plus calme. Publication prochainement du rapport d'activité de la médiation

DIRECTION SANTE

- ↪ ACCOMPAGNEMENT DES PS : prochainement convention paritaire avec les PS et leurs représentants
- ↪ ETABLISSEMENTS : préparation des visites annuelles en établissement
- ↪ PRADO : pas d'info particulières
- ↪ FRAIS DE SANTE : pas d'info particulières
- ↪ DIAPASON : Pléiade a fortement impacté les délais donc renfort de CDD + heures supplémentaires + entraide du National



DIRECTION SANTE

↳ CRA : stock fin aout 970 dossiers baisse continu du solde de la CRA,

5. Réponse aux questions des Organisations Syndicales

A. 1 / Kit à emporter / Stop aux idées reçues - Coût de l'opération ? Les stocks ont-ils été écoulés ? Quel était l'intérêt de faire sous format papier plutôt que dématérialisé?

La publication a été faite en 1^{er} temps en démat. L'idée était de boucler l'opération avec un support à garder pour soi. Cela permettait de participer à la diffusion plus largement à l'extérieur. L'ensemble de l'opération coute 2400 pour les 2 caisses.

B. Planning prévisionnel des travaux du service informatique ?

De manière générale la Direction souhaite densifier l'utilisation des locaux pour atteindre un ratio cible. Plusieurs possibilités, soit :

- ➔ La Direction revendait un partie des locaux
- ➔ Elle utilise les locaux à des fins utiles (choix que la Direction a fait).

C. Pouvez-vous nous dire quels sont les autres services impactés par ce réaménagement. Un planning de concertation avec les services a-t-il été prévue ?

Les pilotes ont été rencontrés pour le potentiel déménagement

D. Dans le cadre de notre partenariat avec certains organismes extérieurs le gérontopole à intégrer nos locaux côté Magellan, d'autres service externe sont-ils prévus d'être intégré comment sont sécurisé nos accès aux réseaux et l'accès aux locaux?

Il est prévu d'intégrer la maison des femmes se fera en 2025. Le fait de libérer la colonne Magellan permettra de sécuriser nos accès locaux ainsi que le réseau

E. Avec la charge de travail impacté par ces réaménagements des ETP supplémentaire sont-ils prévus pour la CPAM du Havre au service informatique?

Pas d'ETP supplémentaire prévus car les déménagements seront lissés dans le temps.

F. Suite au départ d'un manager de la PFS est-il possible (puisque le budget actuel ne permet pas une embauche) de faire un article 35 pour remplacer un manager en absence de longue durée?

Un recrutement en article 37 paraîtra possiblement semaine prochaine.

G. Pouvez-vous nous faire un retour sur la politique promotionnelle ?

Le point sera fait en fin de campagne car il y a un temps complémentaire au mois de novembre 2024

H. Pourquoi personne de l'équipe DAM n'a eu de points ? Cela ne s'est jamais produit. Où sont partis les points pour son équipe ?

La Direction rappelle que la répartition se fait au niveau d'un secteur et non pas d'un sservice.

La répartition correspond à 20% des effectifs cadre et 20% des effectifs employés.

I. Suite à la lecture du PV de CSE du 11/06 dernier, une question avait été posé sur le sujet du stationnement, toutefois serait-il possible de bénéficier d'une partie pris en charge par l'employeur sur un abonnement parking souterrain (Le Havre-Gare) en plus du stationnement en Zone verte ? Cela avait été le cas il y a plusieurs années ?



A ce stade il n'est pas prévu de participation financière. Cependant, cette question pourra être étudiée dans le cadre du protocole mobilité.

J. Nous avons appris que la CPAM de RED bénéficiait depuis plusieurs années de la récupération du temps en plus sur la journée de solidarité peut-on avoir un effet rétroactif sur 3 ans ?

Il n'y a pas de possibilité de rétroactivité de prévu car il s'agit d'un congé payé. De base les congés sont comptabilisés sur des sur une base de 35h. Le fait d'être sur 39h est compensé par des RTT. La règle est mise en place à Rouen depuis plusieurs années car il s'agit d'un usage.

K. Crochet dans les toilettes, suite à l'accord de Mme Weber lors de la CSSCT du 04/06 savez-vous quand aura lieu la pose ?

C'est prévu prochainement

L. GST étant depuis le 2 Mai 2024, devenu illégal nous citons la décision du tribunal « Dès lors, si une décision d'agrément tacite est née le 19 novembre 2019, cette décision a été implicitement mais nécessairement retirée par la décision explicite de rejet du recours hiérarchique du 14 novembre 2019, notifiée le 25 novembre 2021. » A quand le changement de médecine du travail ?

2 choses :

C'est une décision du Tribunal administratif donc non définitif donc GST peut contester. Cependant la Direction étudie une solution alternative avec une autre médecine du travail. Le moment venu une présentation sera faite en CSE.

M. A quel moment la nouvelle campagne de télétravail va-t-elle démarrer ?

Dorénavant la modification du télétravail se fera en fin d'année en même temps que les demandes de renouvellement de temps de travail en fin d'année.

N. Accueil :

Mail du 17/07/2024

« Bonjour Madame Weber, bonjour Monsieur Boyer

La réponse de Julie Fatras ci-dessous amène plusieurs remarques et interrogations de notre part :

- il nous semble que la question des frais de déplacement concerne tous les agents - comme annoncé lors du CSE du 9 juillet - et pas seulement les équipes de l'accueil. Or visiblement, ce sujet a été spécifiquement abordé en réunion accueil et non pas dans tous les services ;

- il n'a pas été évoqué lors du dernier CSE (et cela n'est pas mentionné dans le document mis à disposition dans la BDESE) qu'une nouvelle note de service relative aux frais de déplacement allait être mise à disposition prochainement en remplacement de l'actuelle. Dans ce cas, la dénonciation de l'usage ne peut-elle pas être repoussée et intervenir concomitamment avec la publication de cette nouvelle note de service, afin d'être en cohérence ?

Parue le 09.09.2024

- enfin, concernant justement l'accueil, pourriez-vous envisager de mettre à disposition un véhicule de caisse sur le site de Fécamp et un autre sur le site de Lillebonne, afin que les agents affectés sur ces deux sites-là se déplaçant au Havre pour des renforts/remplacements puissent les utiliser et limiter ainsi les frais de déplacement en véhicule personnel **NON**

?

Nous vous remercions pour l'attention portée à ces remarques et restons à votre disposition pour échanger sur ce sujet.

Cordialement. »

La dénonciation concerne tous les agents de la CPAM

Questions posés par les agents d'accueil :

- 1) La direction autoriserait les agents du Havre à prendre les véhicules de caisse la veille et à les utiliser pour récupérer les enfants, pour les courses et sports.

Voir réponse en bas

- 2) Si l'agent possède des sièges auto Isofix pour ses enfants et que la voiture de caisse n'en est pas équipée, comment fait-il ?

Voir réponse en bas

- 3) Si l'agent effectue des arrêts entre son domicile et son lieu de travail (courses, sports, enfants) sont-ils pris en charge dans l'assurance ?

Voir réponse en bas

- 4) Si l'agent fait du covoiturage avec son conjoint, comment ça se passe ? assurance ? accord de la direction ?

Voir réponse en bas

- 5) Si l'agent est en télétravail ou en congés la veille, comment récupérer le véhicule ? peut-il le prendre 2 jours avant ?

Voir réponse en bas

- 6) Si 2 agents doivent se rendre sur un site extérieur et 1 seul véhicule disponible ? quelle priorité ?

Voir réponse en bas

- 7) Si l'agent part avec un véhicule de caisse et est malade le lendemain matin ?

Voir réponse en bas

- 8) Quelle organisation horaire pour les véhicules de caisse ? ex : je pars à 16h30 le véhicule réservé n'est pas rentré ?

Voir réponse en bas

- 9) Suite à la modification du calcul des frais et pour une équité d'équipe, la CFDT a fait la demande de véhicules de caisse pour les agents des sites extérieurs, quelle est la réponse de la direction ? Il semblerait que l'organisation des véhicules de caisse ne soit pas prête pour le 1er septembre, est-il possible de demander à la direction, pour une équité d'équipe, que les calculs soient effectifs pour tous à la même date ? ex: l'organisation des véhicules sera prête au 1er janvier, le calcul des frais commence au 1er janvier (si pas de voiture de caisse possible)

1^{er} élément : La Direction rappelle qu'elle a accordé une facilité aux agents de prendre un véhicule de service la veille.



Dans ce cadre-là s'il faut récupérer ses enfants ou acheter une baguette oui c'est pris en charge. Dans les autres cas on est dans le cadre d'un véhicule de fonction donc avantage en nature donc imposable. Il faut donc rester dans le cadre du véhicule de service.

La Direction explique qu'elle est d'accord pour la faciliter mais il ne faut pas que cela sorte du champ du véhicule de service.

Le principe c'est que l'employeur ne prend pas en charge le transport du domicile-lieu de travail.

Pour rappel lors de la dernière réunion de service toutes les questions avaient été évoquées et les réponses avaient été apportées